

DÉVELOPPER DES SERVICES INNOVANTS POUR FAVORISER LA MUTUALISATION DES DÉPLACEMENTS ET DES VÉHICULES

- **Orientation stratégique :** Réussir la transition écologique et améliorer la qualité de l'air en favorisant les mobilités durables
- **Objectif opérationnel :** 2.1 Encourager l'utilisation de véhicules propres et de nouveaux services de mobilités
- **Objectifs transversaux :** 1.1 S'engager en faveur de la qualité de l'air et la réduction des nuisances sonores
4.1 Développer des stratégies partenariales et renforcer les coopérations

<p>Type d'action</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Atténuation ▢ Adaptation ✓ Qualité de l'air ▢ Études ✓ Action impliquant la population 	<p>Priorité :</p> <p>Incidence sur l'environnement :</p> <p>Incidence sur les populations :</p> <p>Coût de l'action :</p> <p>Moyens humains :</p>	<p>Références</p> <p><u>ODD-ONU</u> : 3-7-11-12-13</p> <p><u>SRCAE</u> : Orientations TRA3.1 AIR1.3</p> <p><u>PPA</u> : Transport - 5</p> <p><u>PDUIF</u> : Défi 5</p> <p>En lien avec l'action : 2.3.1, 4.1.2</p>
--	--	--

PILOTAGE DE L'ACTION : Mission Développement Durable

 <p>PARTENAIRES :</p> <p>Ile-de-France Mobilité, RATP / SNCF, Communes - CD94, Entreprises du territoire, Chambre de commerce et d'industrie 94, Acteurs associatifs</p>	 <p>SERVICES MOBILISÉS :</p> <p>Direction de l'Informatique et du SIG, Direction du Développement Économique et de l'Emploi, Direction de l'Architecture, des Bâtiments et des Grands Travaux, Cellule Communication</p>
--	--

Contexte - Enjeux

Chaque véhicule particulier n'est utilisé que 5% du temps en moyenne et est souvent occupé par une seule personne (taux d'occupation de 1,06 passagers en milieu urbain). Le développement de services de mobilité mutualisé (covoiturage, autopartage) permettrait à la fois :

- De réduire les émissions de polluants atmosphériques
- De réduire les nuisances sonores liées aux transports et
- D'améliorer les conditions de circulation sur le territoire.

Le territoire cible particulièrement les trajets courts et réguliers, comme par exemple les déplacements domicile-travail.

Modalités de mise en œuvre :**1. CRÉER UNE PLATEFORME TERRITORIALE DE MOBILITÉS PARTAGÉES**

- Identification des besoins des particuliers et professionnels du Territoire
- Lancement de la plateforme
- Mise en place de partenariats avec les acteurs locaux pour promouvoir la plateforme et encourager le recours aux mobilités partagées

2. PROPOSER DES SOLUTIONS DE STATIONNEMENT FAVORISANT LES MOBILITÉS PARTAGÉES :

- Recensement de l'existant sur le Territoire
- Etude et analyse des solutions existantes déjà mises en place par d'autres collectivités
- Travail en collaboration avec les communes et les acteurs de la mobilité pour étudier les solutions à mettre en place sur le territoire.
- Créer un maillage territorial d'aires de stationnement favorisant les mobilités partagées

Résultats attendus :

- Augmentation des trajets effectués en covoiturage et / ou autopartage
- Augmentation de l'offre de stationnement dédiée aux services de mobilité partagée

Indicateurs :

- Nombre d'utilisateurs de la plateforme**
- Nombre de trajets effectués**
- Nombre de places de parking dédiées aux mobilités partagées**

**Calendrier**

2022 | Lancement de la plateforme de mobilités partagées

